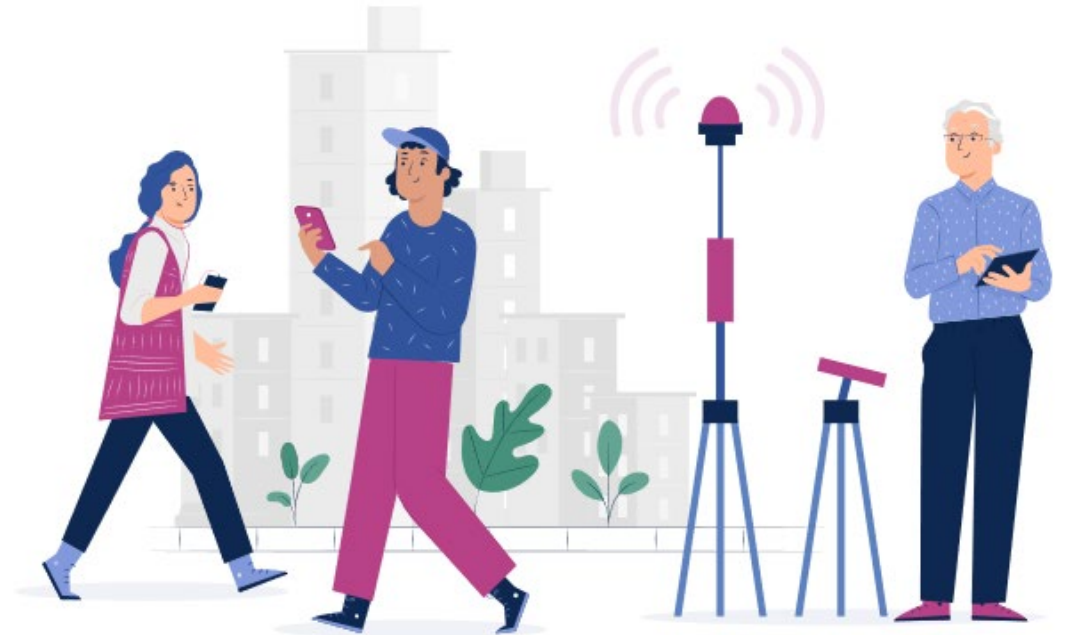


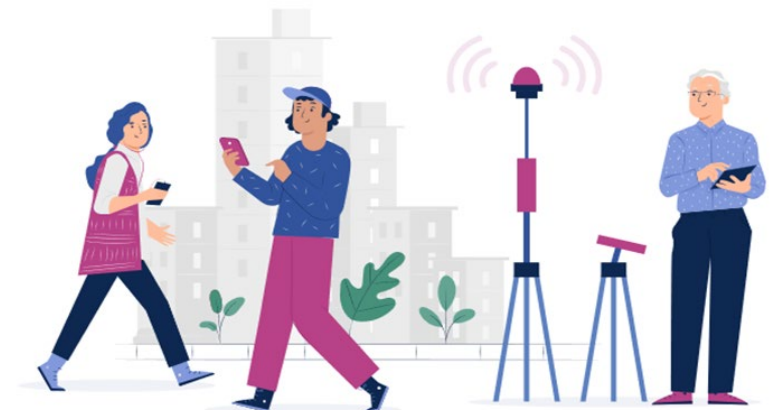
Recensement et traitement des points atypiques en 2023

Commission Consultative de Suivi de la Charte de
l'Eurométropole de Strasbourg

15/01/2025



- p. 03** Définition des points atypiques
- p. 05** Recensement des points atypiques
- p. 10** Nature des contributions
- p. 13** Traitement des points atypiques
- p. 18** Focus de l'Exposition dans le Bas Rhin



Définition des points atypiques 2017- 2023

➤ Législation

Les points atypiques sont définis par la loi n° 2015-136 du 9 février 2015, repris au premier alinéa du H de l'article L. 34-9-1 du CPCE comme :

- les lieux dans lesquels le niveau d'exposition aux champs électromagnétiques dépasse substantiellement celui généralement observé à l'échelle nationale, conformément aux critères, y compris techniques, déterminés par l'Agence nationale des fréquences et révisés régulièrement.

➤ Critères de l'ANFR

- Mesures d'exposition réalisées sous accréditation COFRAC ;
- Cas A : Niveau global d'exposition* supérieur ou égal à 6 V/m ;
- Lieux éligibles sont : les locaux d'habitation, les lieux ouverts au public et les lieux accessibles au public se trouvant dans des établissements recevant du public ;
- Date de prise en compte : Date de dépôt des laboratoires sur la plateforme de l'ANFR **MCR**.

**On entend par niveau global de l'exposition mesuré à la sonde ou valeur sonde : la valeur globale RMS (valeur moyenne) sur six minutes du champ électrique entre 100 kHz et 6 GHz moyennée spatialement conformément au cas A du protocole de mesure ANFR DR15-4.*

Définition des points atypiques consolidée pour 2024

- Le niveau détaillé de l'exposition dit cas B* permet d'évaluer le niveau global et les niveaux partiels



Le cas B met en jeu un outil de mesure plus performant (analyseur de spectre plutôt que simple sonde de détection pour le cas A)

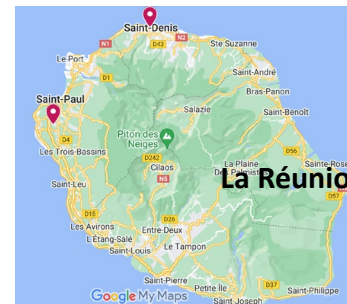


Le cas B pilote la résolution des points atypiques car il fournit des valeurs détaillées en fréquence et les contributions par opérateur

A partir du 1^{er} juillet 2024, c'est le cumul en cas B qui fait référence pour l'instruction du dossier

**On entend par niveau détaillé de l'exposition mesuré à l'analyseur de spectre : la valeur RMS (valeur moyenne) cumulée pour tous les services sur six minutes du champ électrique entre 100 kHz et 6 GHz moyennée spatialement conformément au cas B du protocole de mesure ANFR DR15-4.*

Recensement des points atypiques en 2023



92 points atypiques recensés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Dont 70 nouveaux points détectés

Configuration type des PA :

58% en extérieur (56% en 2022)

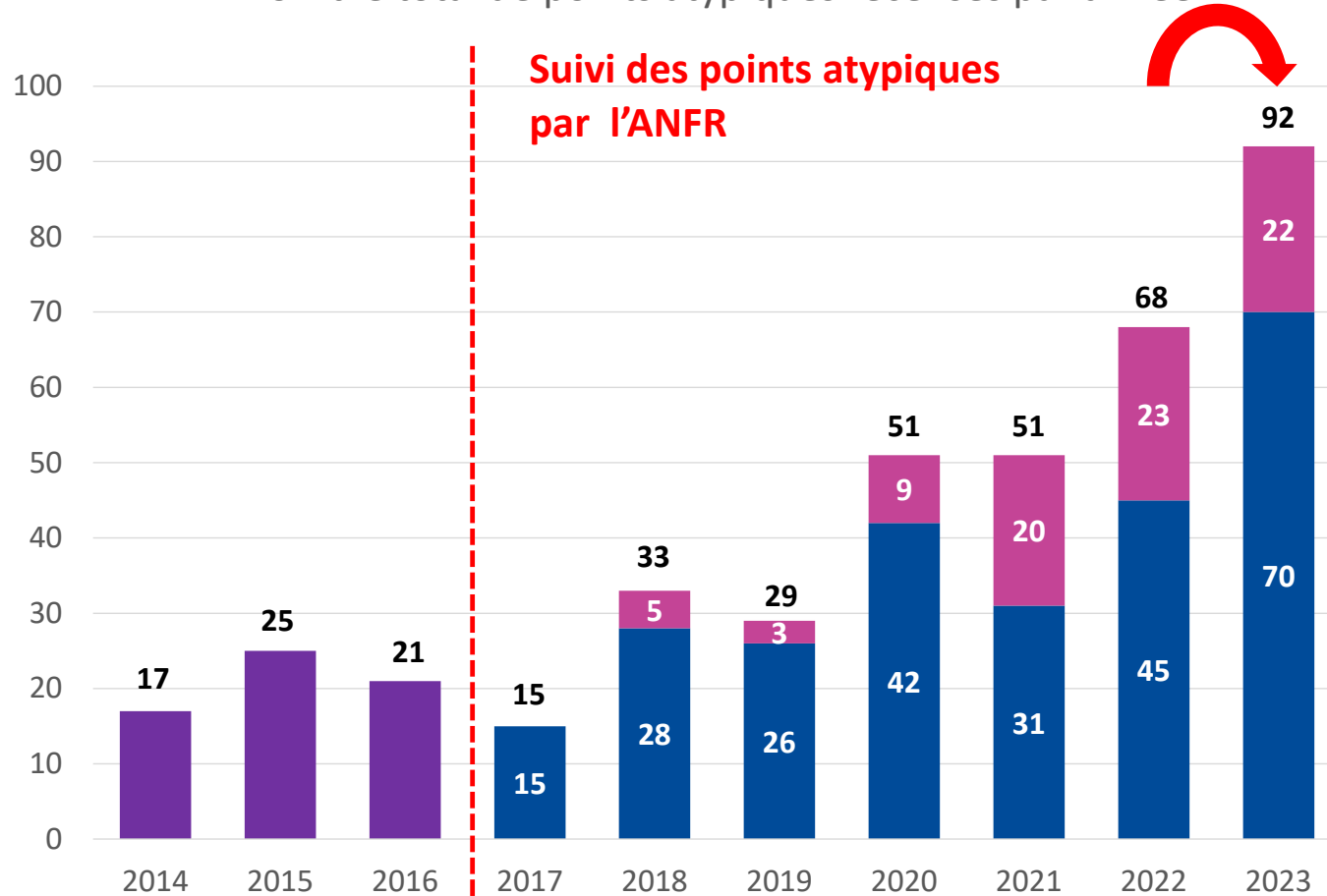
97% en zone urbaine (94% en 2022)

73% dans des lieux d'habitation
(74% en 2022)

Hauteur au sol de 17 m en moyenne (16 m en 2022) soit environ le 5^e étage pour un immeuble d'habitation

Recensement des points atypiques en 2023

Nombre total de points atypiques recensés par année



■ Points persistants ayant fait l'objet de recensement antérieur (avant l'année en cours)

■ Nouveaux points atypiques recensés au cours de l'année

■ Points identifiés

Les points persistants correspondent à des points identifiés les années précédentes et qui font l'objet d'une nouvelle mesure pour l'année en cours

Si une nouvelle instruction est nécessaire au cours de l'année, le point atypique n'est comptabilisé qu'une seule fois

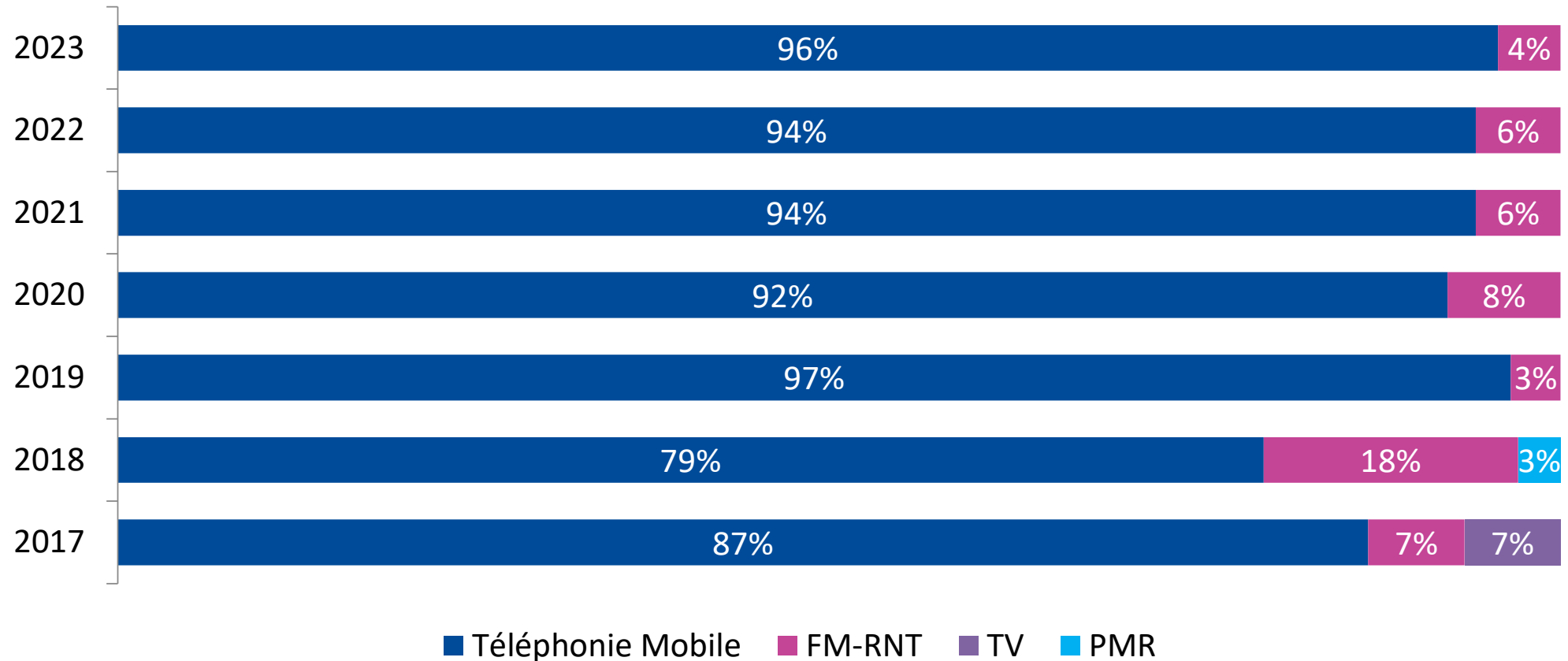
Recensement des points atypiques en 2023

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de PA	15	33	29	51	51	68	92
Mesures totales	3836	3168	3820	4696	10114	7703	6596
Mesures hors campagnes	2591	3068	3020	2735	4022	2722	2386
Part/total	0,39%	1,04%	0,76%	1,09%	0,50%	0,88%	1,39%
Part/hors campagne	0,58%	1,08%	0,96%	1,86%	1,27%	2,50%	3,86%

Proportion de points atypiques en fonction du nombre de mesures

Part stable par rapport au nombre total de mesures autour de 1%
Augmentation de la part par rapport au nombre de mesures hors campagne : de 0,58% à 3,86%

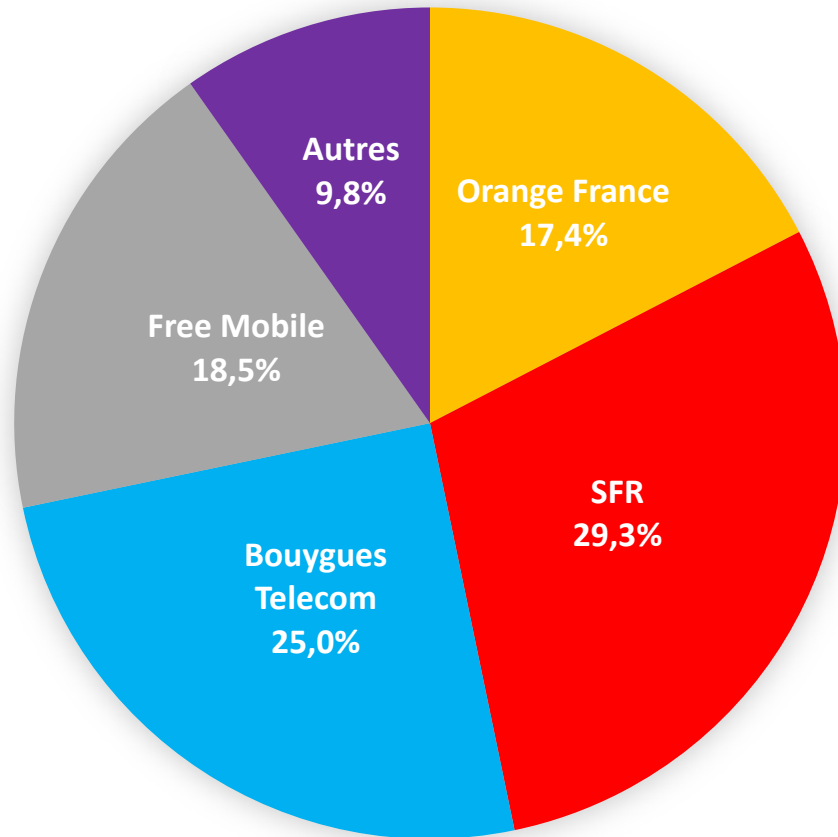
Nature des contributions depuis 2017



Le contributeur principal reste la téléphonie mobile

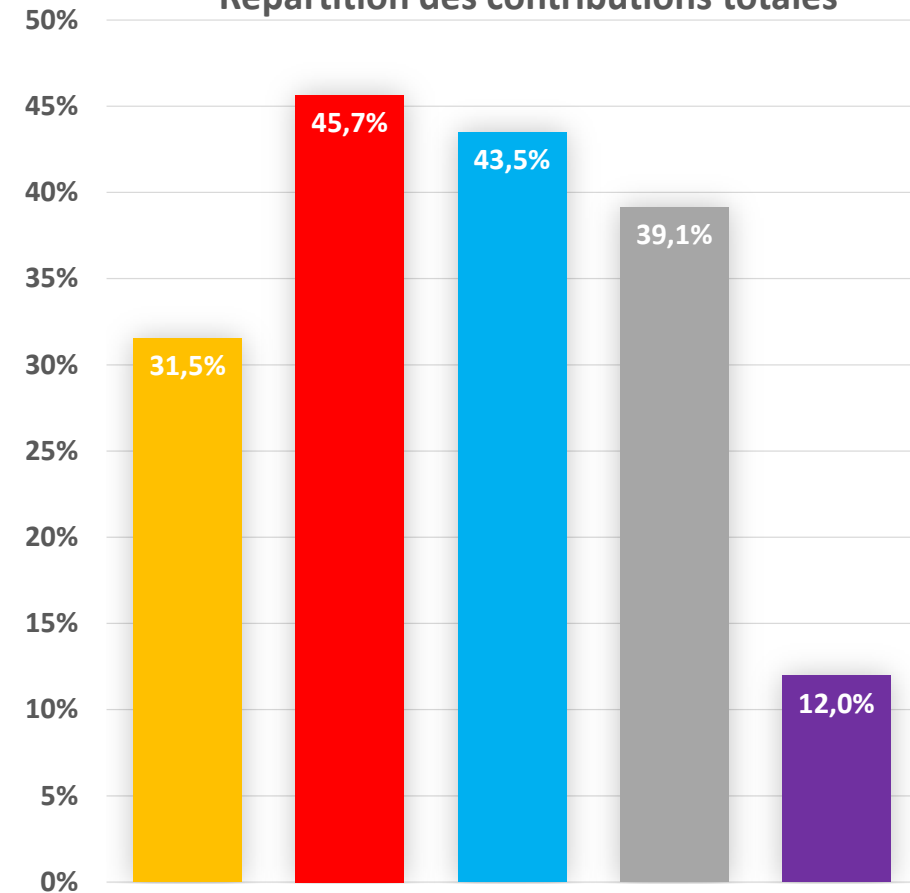
Contribution des opérateurs de téléphonie en 2023

Répartition des contributeurs principaux



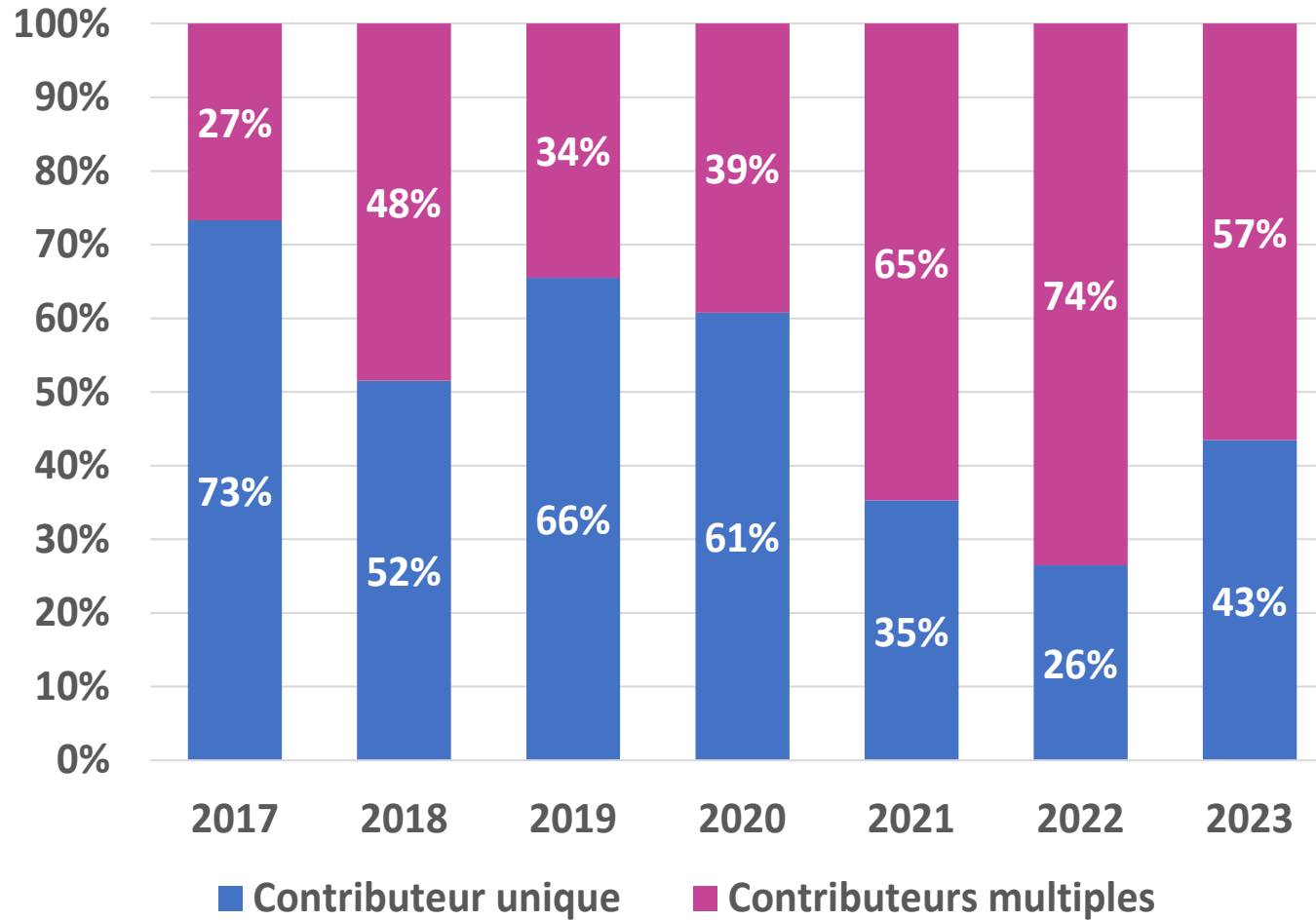
■ Orange France ■ SFR ■ Bouygues Telecom ■ Free Mobile ■ Autres

Répartition des contributions totales



■ Orange France ■ SFR ■ Bouygues Telecom ■ Free Mobile ■ Autres

Nombre de contributeurs depuis 2017

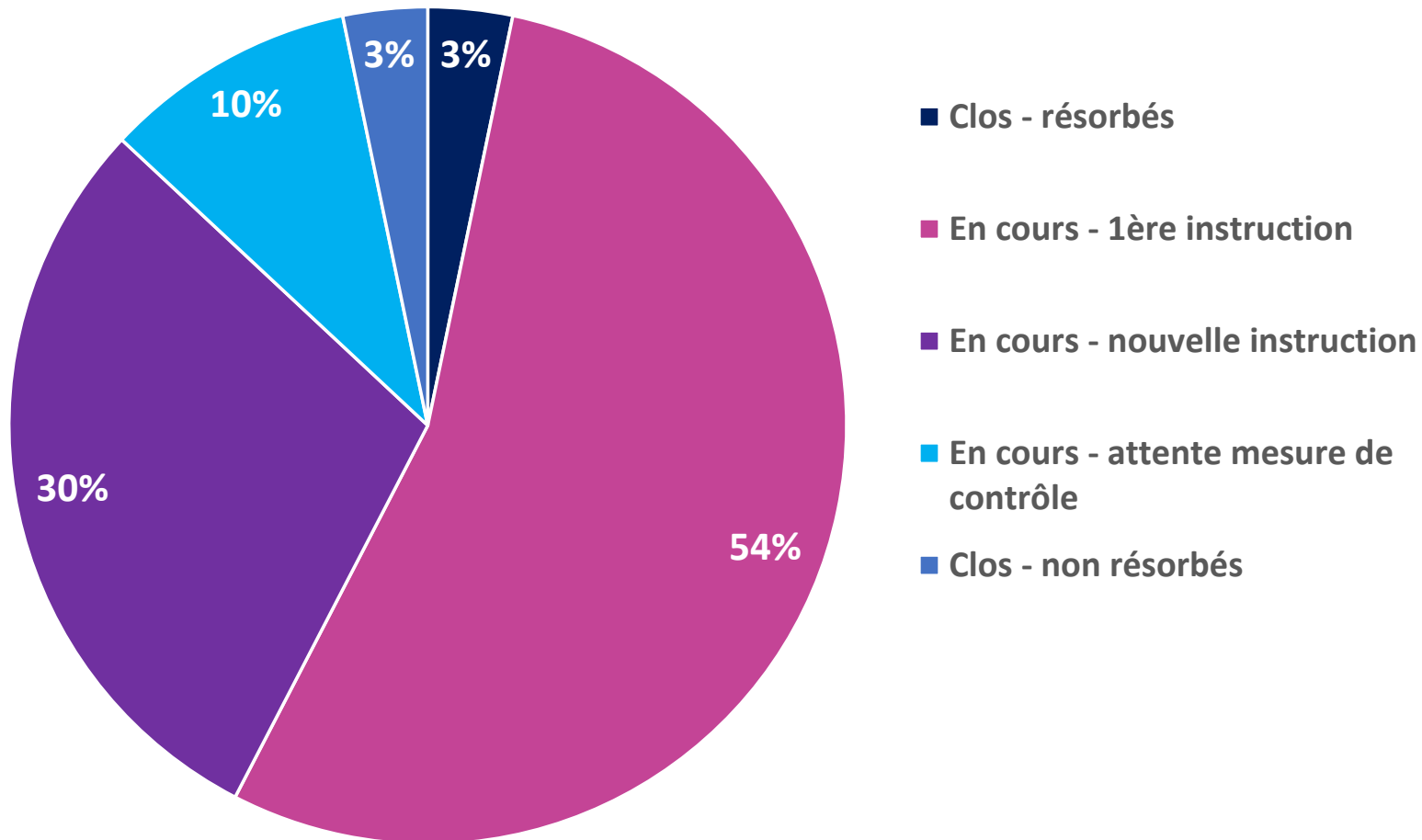


La part de points atypiques dus à plusieurs contributeurs augmente depuis 2017

Evolution de la part des contributeurs unique et multiples

Traitement des points atypiques en 2023

Statut des points atypiques 2023 au 31 décembre 2023

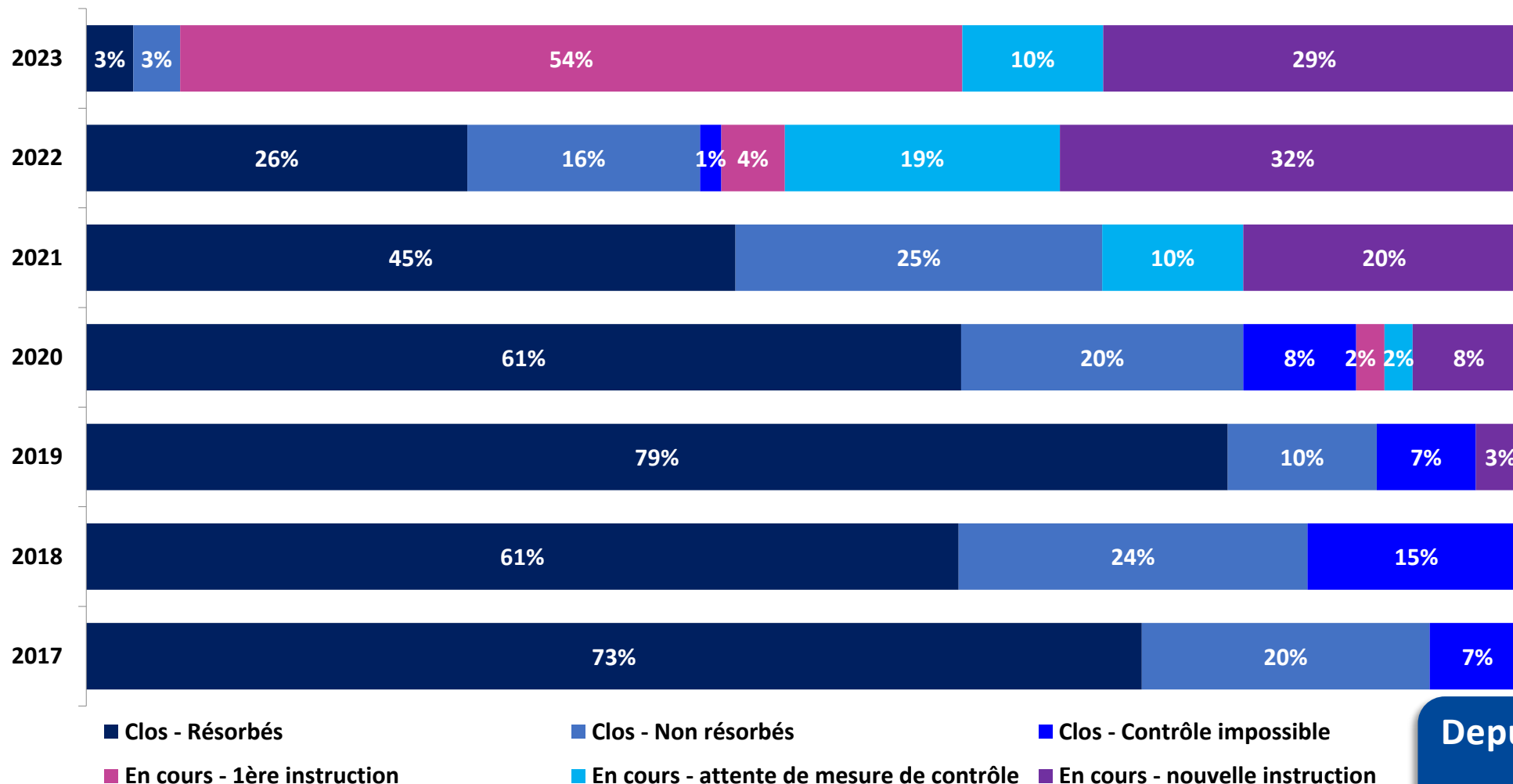


6 % : Clos

94 % : En cours d'instruction

Traitement des points atypiques depuis 2017

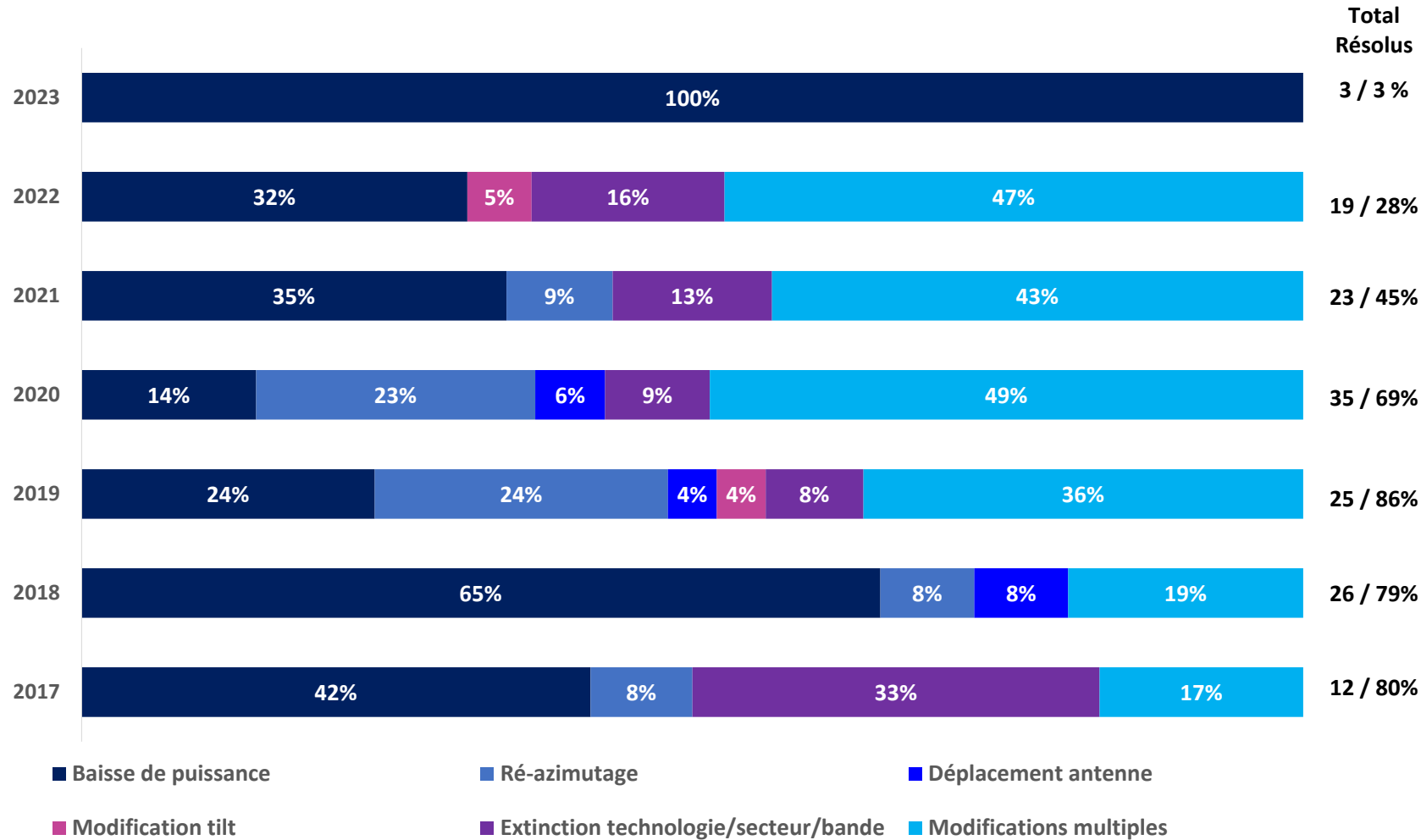
Statut des points atypiques au 31 décembre 2023



2023 : 6 % clos
2022 : 44 % clos
2021 : 71 % clos
2020 : 88 % clos
2019 : 97 % clos
2018 : 100 % clos
2017 : 100 % clos

Depuis 2017 => Total : 339 PA
En cours : 146 (43%)
Clos : 193 (57%)

Actions des opérateurs depuis 2017



Il n'existe pas d'action-type permettant la résorption d'un point atypique

Augmentation du taux de modifications multiples

Actions entreprises pour résorber les points atypiques

Délais d'instruction des points atypiques

	2020	2021	2022	2023
Réponse dépassant les 6 mois	63%	56%	35%	40%
Délais de réponses en jours	249	197	162	164
Délais de réponse en mois	8 mois et 5 jours	6 mois et 17 jours	5 mois et 10 jours	5 mois et 12 jours

Délais de réponses des exploitants

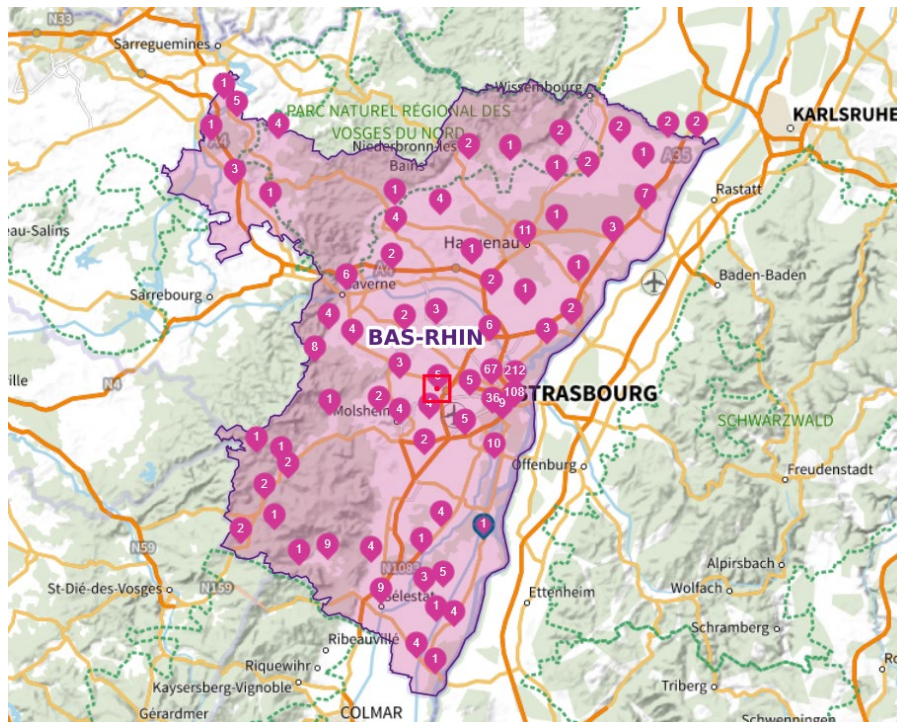
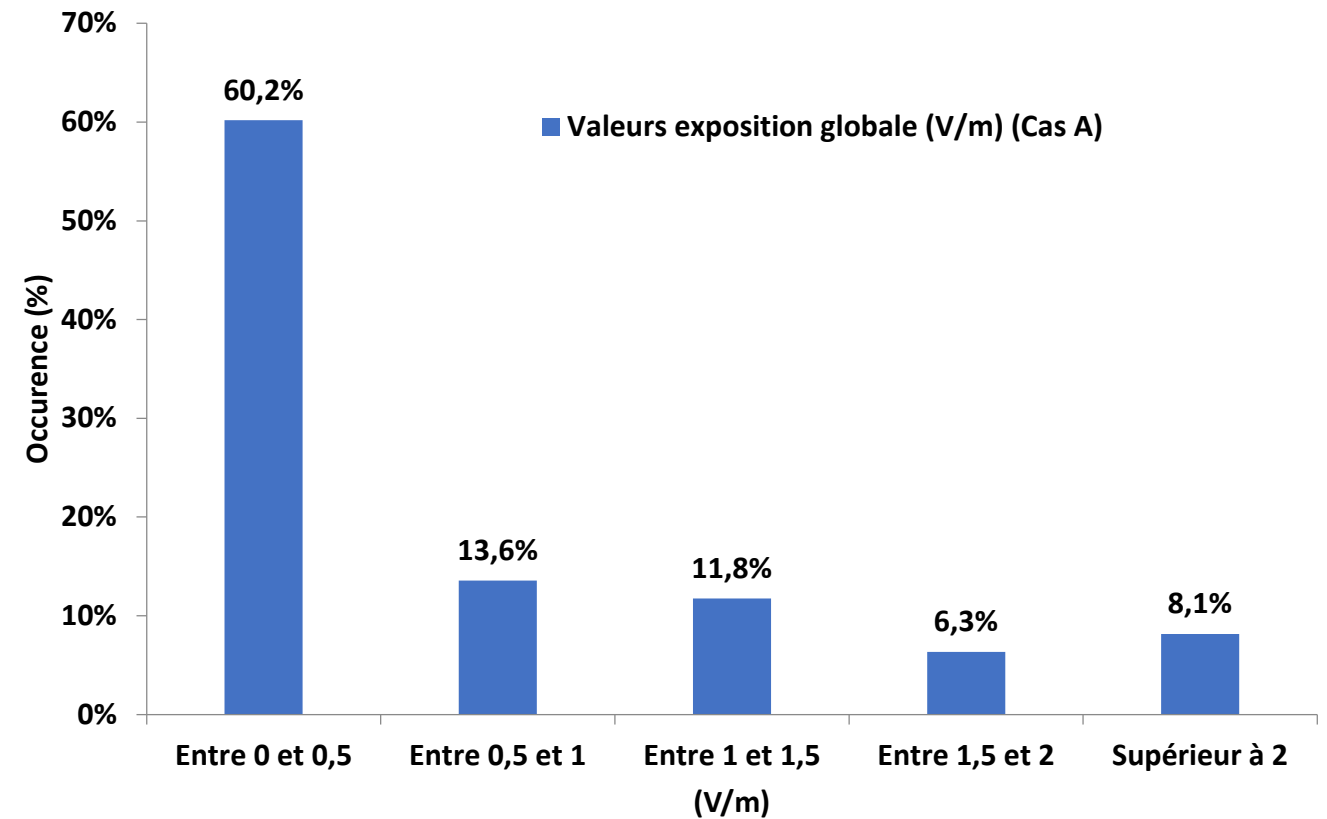
L'exposition sur le département du BAS-RHIN

221 mesures réalisées dans le Bas-Rhin en 2023 (434 en 2022)

Statistiques sur le niveau d'exposition en V/m :

	Bas Rhin	France
Moyenne	0,70	1,1
Médiane	0,33	0,42
Quantile 99%	3,10	8,6
Max	4,63	25,1

Distribution des niveaux de champs électriques



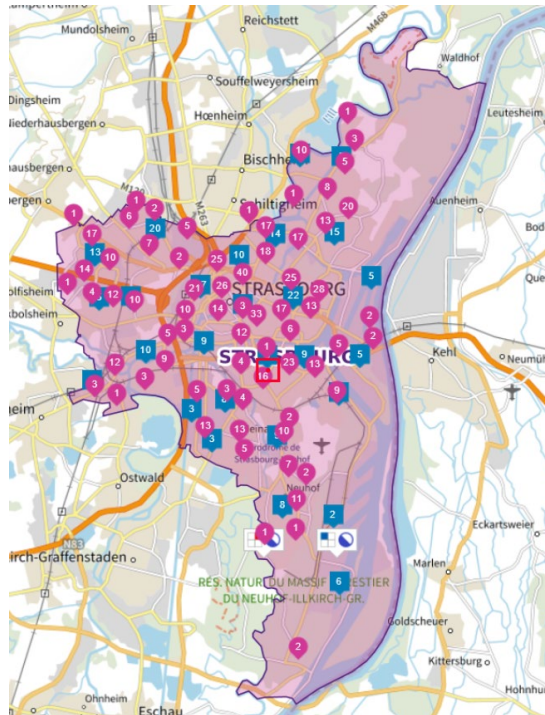
74 % des valeurs se situent en dessous de la moyenne nationale et toutes les valeurs sont très inférieures aux limites en vigueur.

L'exposition sur la commune de STRASBOURG

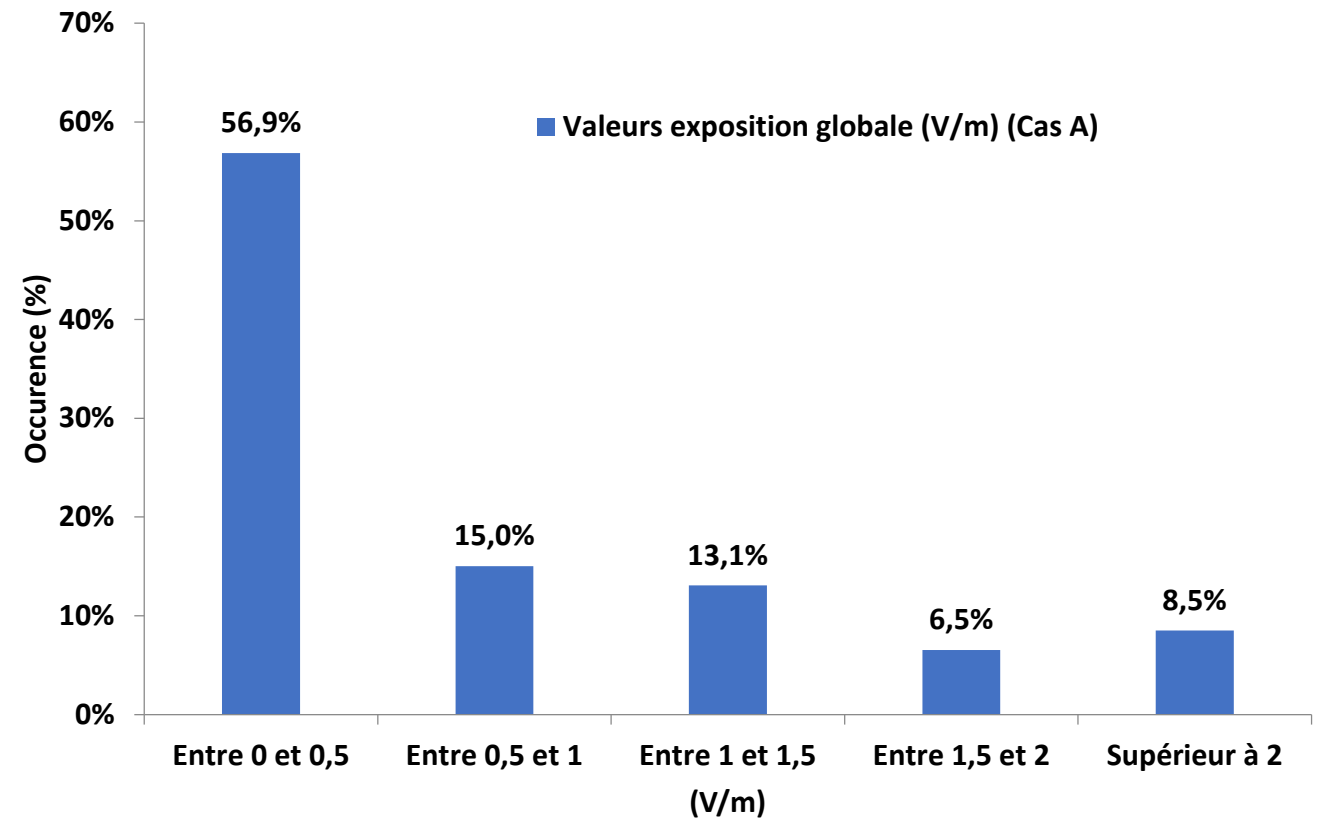
153 mesures réalisées dans la commune de Strasbourg en 2023 (202 en 2022)

Statistiques sur le niveau d'exposition en V/m :

	STRASBOURG	France / Urbain
Moyenne	0,74	1,3
Médiane	0,34	0,56
Quantile 99%	3,13	9,1
Max	4,63	25,1

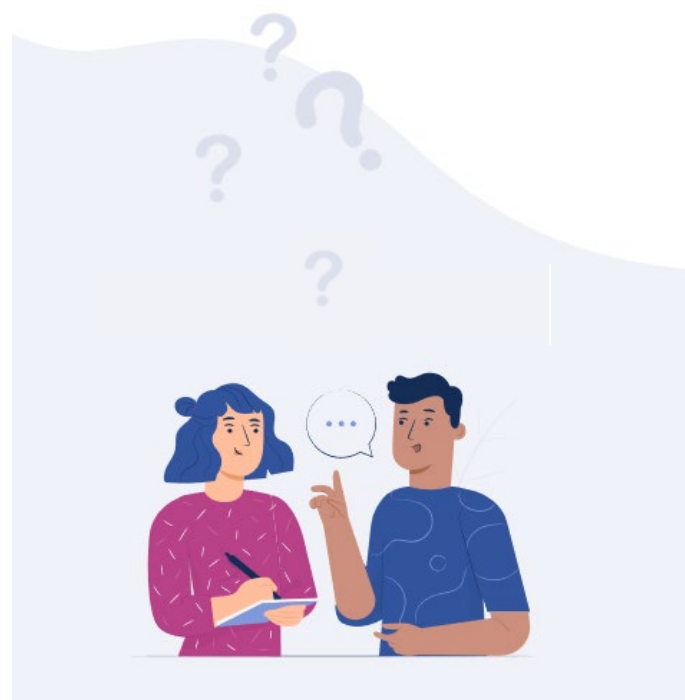


Distribution des niveaux de champs électriques



Les valeurs sont très inférieures aux limites en vigueur.

QUESTIONS ?



Agence nationale des fréquences

T. +33 (0)1 45 18 72 72 78, avenue du Général de Gaulle
F. +33 (0)1 45 18 73 00 94707 MAISONS-ALFORT CEDEX

www.anfr.fr

Rejoignez-nous sur



[/anfr](#)